

Aperçu de l'acte n°R03-2017-07-04-005 (Composition de la CPRI) / Fichier: Composition de la CPRI.pdf

**Acte n° R03-2017-07-04-005 Intitulé: Composition de la CPRI Fichier: Composition de la CPRI.pdf Organisme: DIECCTE (ALAIS-MOORE Harlette) Service: DIECCTE - Pôle Travail Signataire(s): Pr le DIECCTE le Chef du Pôle Travail ,Patrick MARTIN Date de signature: 04/07/2017 Recueil: Recueil des actes administratifs n° R03-2017-151 publié le 10/07/2017**



Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social

Direction des Entreprises,  
de la Concurrence,  
de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi  
(DIECCTE)

Pôle Travail

**AVIS DE PUBLICATION EN DATE DU 4 juillet 2017  
DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE  
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION GUYANE  
POUR LE MANDAT 2017-2021**

Vu les articles L. 23-112-5 et R. 23-112-14 du code du travail ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2017 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles ;

Vu l'avis de publication du 29 juin 2017 portant composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Guyane, pour le mandat 2017-2021, publié au recueil des actes administratifs sous le n° R03-2017-06-29-009 en date du 30 juin 2017 ;

Considérant les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs de la région Guyane auxquelles ont été attribués des sièges ;

Considérant les désignations complémentaires présentées par le MEDEF en date du 4 juillet 2017 ;

L'avis de publication en date du 29 juin 2017, publié au recueil des actes administratifs sous le n° R03-2017-06-29-009 en date du 30 juin 2017 est retiré et remplacé par le présent avis ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Guyane est composée des membres suivants :

<b>Qualité (représentant employeur/salarié)</b>	<b>Nom et prénom du représentant</b>	<b>Profession du représentant</b>	<b>Appartenance syndicale éventuelle</b>
Représentant salarié	NELSON BRUNEAU Rébecca	Assistante commerciale	CDTG / CFDT
Représentant salarié	CASTOLI Pascal	Responsable magasin	CDTG / CFDT
Représentant salarié	OLIVE Elodie	Enseignante conduite automobile	CFTC
Représentant salarié	GUICHERON Elin	Directeur de cabinet	UNSA
Représentant salarié	FOLK Ursula	Directrice	FO
Représentant salarié	VETERAN Jean-Yves	Cuisinier	UTG
Représentant employeur	MIRTA Jean-Luc	Consultant	CPME
Représentant employeur	CIVIL Prenesmon	Artisan Taxi	CPME

Représentant employeur	TRUFFAUT Laurent	Président SAS	MEDEF
Représentant employeur	AUGUSTE Karl	Gérant associé	MEDEF
Représentant employeur	THERESINE Valérie	Chef d'entreprise	MEDEF
Représentant employeur	LEMKI Marie-Annick	Chef d'entreprise	MEDEF
Représentant employeur	GRAU Alette	Chef d'entreprise	MEDEF

Une liste complémentaire sera publiée ultérieurement pour les sièges actuellement vacants :

- 4 sièges organisation syndicale : UTG vacants
- 3 sièges organisation patronale : MEDEF vacants

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance de Cayenne.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture et est également mentionnée sur le site internet de la DIECCTE Guyane.

**04 JUL. 2017**

Pour le Directeur des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane,  
le chef de Pôle Travail

